FEDERATION FRANCAISE DE SKI COMITE REGIONAL DU MASSFI DES VOSGES

Site Internet C.R.M.V.: skivosges.net

CIRCULAIRE N° 01 / 2006-2007

Mulhouse, le 19 juin 2006

INFORMATIONS

00000000000000000000000

SECRETARIAT

CONGES D'ETE: FERMETURE DU C.R.M.V.

du LUNDI 31 JUILLET au DIMANCHE 20 AOUT 2006.

FORMULAIRE « RENSEIGNEMENTS ADRESSES » adressé PAR COURRIER à l'ensemble des Clubs.

Nous vous prions de trouver ci-après le formulaire « RENSEIGNEMENTS ADRESSES » pour la saison 2006/2007.

IMPERAITIF pour l'édition de l'ANNUAIRE 2006/2007

Vous voudrez bien retourner les DEUX PAGES du document au C.R.M.V. en complétant le NOMBRE d'ANNUAIRES que vous souhaitez recevoir (page 2)

AVANT le 24 JUILLET 2006

RAPPEL: Pour les annuaires, l'Assemblée Générale de 1995 à Thionville a décidé la participation de 0,76 Euros (5 Frs) par annuaire et un minimum de 5 annuaires par Club

N.B. - Le trésorier recevra les relevés et factures C.R.M.V. du Club

- Le correspondant recevra toutes les circulaires du C.R.M.V.

Communiqué F.F.S. : Formation pour entraîneur de Télémark

dispensée par Nicolas COULMY « Entraînement à la compétition en Télémark »

Ce stage est aussi ouvert aux diplômés fédéraux (EF) ainsi qu'aux

Entraîneurs d'autres disciplines désireux d'utiliser le Télémark comme outil d'entraînement.

<u>Dates</u>: les 1^{er} et 2 JUILLET 2006 <u>Lieu</u>: DIABLERETS

Population concernée : Titulaires BEES1/BEES2 alpin ou nordique. Entraîneurs Fédéraux

Télémark.

Hébergement et coût : à définir.

Date limite d'inscription : 23 JUIN 2006 (inscription à faire par e-mail : nicolas.coulmy@ffs.fr)

Pour tout renseignements complémentaire : Nicolas COULMY 06 66 49 66 27.

.../...

<u>Communiqué CLUB</u>: Les VOSGES TROTTERS STRASBOURG organisent

le DIMANCHE 17 SEPTEMBRE 2006 le Combiné et les Courses du Champ du Feu

- SKI ROUES de 6 km et enchaînement de la COURSE à pieds de 10 km pour les Juniors, Séniors, Vétérans (Dames et Hommes)
- COURSE à pied de 1 km pour les Poussins, Mini-Poussins nés en 96 et après.
- COUFSE à pied de 2 km pour les Benjamins et Minimes, nés en 92 et 95
- COURSE à pied de 5 km pour les Cadets à Vétérans nés en 91 et avant (Dames et Hommes)
- COURSE à pied de 10 km pour les Juniors, Séniors, Vétérans nés en 89 et avant (Dames et Hommes)
- CLASSEMENTS « PRO » et « POP » différenciés.

Pour tous renseignements et inscriptions : Dany KLEIN – 12 rue Mozart – 67640 LIPSHEIM Tél. 03 88 64 22 42 (soir) - Port. 06 85 10 04 36

<u>Communiqué C.R.E.P.S.</u>: nous informe que le programme 2006/2007 des Formations aux Métiers du Sport et de l'Animation est disponible

- en copie sur demande au Secrétariat du CRMV
- sur le site du CREPS à l'adresse : http://www.creps-strasbourg.jeunesse-sports-gouv.fr

<u>Communqué du Centre d'Education Permanente UNIVERSITE PARIS 1</u>: nous a adressé une plaquette de présentation du Diplôme Universitaire Droit du Sport. Vous pouvez obtenir - copie de ce document sur demande au Secrétariat du C.R.M.V.

- sur le site : http://formationpermanente.univ-paris1.fr

DELEGATION ENVIRONNEMENT - Noël GRANDEMANGE

Veuillez trouver ci-joint une information concernant la Mission Aménagement du Territoire et Développement durable établie par Noël GRANDEMANGE.

000 000

FFS – CRMV Délégation Environnement Noël GRANDEMANGE

Objet : Mission Aménagement du Territoire et Développement durable.

Le secrétariat de la F.F.S. nous transmet une copie des décisions prises par le C.A.. du C.N.O.S.F en date du 12 avril, concernant d'une part les sports motorisés et d'autre part la redevabnce raquettes ceci dans le cadre de la loi Olin.

Concernant la pratique des sports motorisés, notre attention est attirée pour les Clubs ayant des pistes de ski de fond en pleine nature afin que ceux -ci soient associés aux pouvoirs publics - services de l'Etat et collectivités locales- pour définir, et mettre en œuvre des mesures tendant à garantir une pratique raisonnée de notre sport et compatible avec la préservation et l'amélioration de l'environnement naturel. Et également d'être membre des Commissions départementales des Espaces Sites et itinéraires (C D E S I.) afin d'y jouer un rôle actif au travers de représentants des fédérations non motorisées, gestionnaires d'itinéraires et de pistes.

Concernant le péage de la pratique de la raquette à neige,

Du fait de la loi, il n'y a pas obligation, pour les Communes à utiliser et à voter cette redevance.

Ceci ne se justifie pas réellement, les itinéraires ne nécessitent pas de coûts d'aménagement et d'entretien qui doivent être consentis pour la pratique du ski de fond - damage et traçage quotidiens

La redevance risque d'entraîner pour les stations des effets induits négatifs. C'est plutôt une activité alternative, un produit d'appel pour une clientèle qui ne pratique pas d'autres activités hivernales (ski alpin ou nordique) mais qui favorise des retombées indirectes liées au coût du séjour alors qu'une redevance affichée peut être cause d'une justification contestable.

En conclusion, la mise en place d'une redevance semble improductive et par effet **d'entraînement**, permettre de développer le principe d'un accès onéreux aux espaces naturels pour tous types de pratique sportive ou de loisir, en toute saison, limitant ainsi le droit fondamental à circuler, pour les personnes.

Sur demande, je tiens à votre disposition le texte intégral de ces deux déclarations adoptées par le CNOSF.Ces documents constituent à la fois une position commune sur ces sujets et un argumentaire en direction de nos membres, des collectivités publiques et des médias.

Noël GRANDEMANGE.